Critique littéraire : Detourmignies Eugène, Delepoulle Eugène. — Histoire et géographie : Helbecque Léon ; Detourmignies Eugène. — Récitation classique ; Dhalluin Jules, Duvillier Emile. — Examen : Dhalluin Jules ; Delerenyder Jean-Baptiste. — Sciences naturelles : Detourmignies Eugène, Decoutry Agénor. — Mathématiques : (première section) Detourmignies Eugène, Helbecque Léon ; (seconde section) Delerenyder Jean-Baptiste ; Dhalluin Jules. — LANGUES VIVANTES. Langue allemande : Mahieu Jean. — Langue anglaise : Detourmignies Eugène, Helbecque Léon. — Prix de six accessits : Delepoulle Eugène, Riquet Raphael. Decourty Agénor, Helbecque Léon, Duvillier Emile.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 26 juillet

Président : M. MULTIER, juge

Escroquerie. — Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Sanspeur, dont les débats avaient eu lieu hier le mari est condamné à six mois de prison, la femme à huit mois.

Coups. — C'est à Lannoy, dans une *cuvelle* que la lutte a eu lieu. Tanghe avait le dessous et si l'on s'en rapporte à sa déclaration, Delberghe Pierre le frappait à tour de bras. Il est non moins certain que Delberghe s'est retiré du combat avec un œil fort endommagé. Il n'a pu établir que Tanghe était l'auteur de la blessure. Il est seul inculpé et condamné à six jours de prison et seize francs d'amende.

Vol d'outils, *commis au préjudice de M. Lecapttaine* vaut à son auteur, Potte, de Roubaix, treize mois de prison.

Un lorgnon dérobé dans un bazar amène devant le tribunal trois jeunes garçons de Tourcoing, âgés de neuf à onze ans, Desmettre, Valée, Dehem. Cette fantaisie coûte aux deux premiers, un mois et au troisième quinze jours de détention dans une maison de correction.

Rixe.— D.... cabaretier à Roubaix, et M.... sortaient, en se disputant, du *Père-Lachaise* (il s'agit d'un estaminet de la Grand'Rue, à Roubaix). Ils en sont venus aux mains, se sont colletés, se sont entraînés l'un et l'autre dans une chute. M.... qui en est sorti avec une jambe cassée, voudrait mettre cet accident sur le compte de D... Les témoins ne sont pas precis sur ce point. D... en bénéficie, il n'a que cinquante francs d'amende.

Voies de fait. — Malgré toutes les clauses que le propriétaire a mises dans son bail pour obtenir la bonne tenue de sa maison, ce cabaret tenu par M., à Croix, ne passe pas pour un estaminet modèle à ce point de vue.

M... a exercé des violences contre Mathilde Macquart; il soutient que c'était pour l'empêcher de recevoir chez elle une personne qu'il ne voulait pas y voir. Des voisins l'ont aperçu serrant la femme Macquart à la gorge et la frappant. Quinze jours d'emprisonnement, 16 francs d'amende. M. C.

NORD

Bourbourg. — Le nommé Bouvart a été trouvé dans la rivière de l'Aa à Bourbourg-campagne.

Le médecin a déclaré qu'il avait succombé aux suites d'un coup de feu tiré en plein visage et que des blessures à la tête provenaient de coups de hache.

Sa femme a été remise en liberté ayant pu produire un *alibi*. Quant à Bouvart qui sort du bagne c'est un assez triste personnage.

Le Parquet de Dunkerque a commencé une enquête.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

46600—23331

PAS-DE-CALAIS

Le Mérite agricole. — Sont nommés officiers du Mérite agricole : MM. Robillard, constructeur à Arras, et Simon, cultivateur à Beuvry.

Louise Michel en Angleterre. — Louise Michel, venant de Paris, est arrivée à Calais vendredi matin, à 11 heures 50; elle s'est embarquée pour Douvres à 1 h. 30.

Un scandale. — Un événement, que nous ne saurions trop flétrir et qui soulèvera l'indignation de tous les honnêtes gens, a mis hier en émoi la ville d'Arras. Un homme, portant le costume ecclésiastique et se disant prêtre du diocèse de Narbonne, a commis un outrage public à la pudeur devant deux enfants, sur les remparts d'Arras.

Si cet homme est réellement prêtre, comme il le dit, nous ne saurions trop appeler sur lui les sévérités de la justice.

Il ne faut pas, dans un pays comme la France, ou le clergé s'est fait une place à part dans la catholicité par l'austérité de sa vie et l'irréprochable pureté de ses mœurs qu'une brebis galeuse puisse impunément déshonorer la soutane et causer un aussi pénible scandale sans encourir toutes les rigueurs des lois en même temps que le mépris et la réprobation de tous les catholiques.

P.-S.— L'individu arrêté hier et qui se dit prêtre auxiliaire, c'est-à-dire qu'il a probablement déjà été suspendu, se nomme Pierre Trabourièche, âgé de 40 ans, né à Thouzelle (Aude).

Il est arrivé à Arras depuis quatre jours, et était descendu chez Dupuis, aubergiste, rue Ronville.

C'est sur la plainte d'un sieur Delval, couvreur, rue Saint-Maurice, 105, que le commissaire central s'est mis à la recherche de cet individu.

Il est très probable qu'on se trouve en présence d'un être ne jouissant plus de toutes ses facultés, car devant le commissaire et au cours de son interrogatoire devant le procureur. il a prononcé certaines phrases qui ne permettent pas de douter de sa folie.

Dix-huit petites filles, dont l'aînée n'a pas plus de seize ans, ont été entendues et confrontées avec lui, mais aucune n'a déclaré avoir été victime de sa violence, il se serait contenté de se livrer à des gestes indécents.

A minuit et demi, sur l'ordre de M. le procureur, l'individu, accompagné du commissaire central et de quelques agents, fut conduit en voiture à la prison.

En somme, on a fait beaucoup de bruit autour de cette affaire, qui se réduit probablement à un simple acte de folie.

BELGIQUE

Amnistie en faveur des réfractaires, des retardataires et des déserteurs de l'armée belge. — Le *Moniteur* a publié la loi d'amnistie en faveur des réfractaires, des retardataires et des déserteurs de l'armée belge. Voici le texte de la loi :

« Art. 1er Amnistie est accordée :

» *A.* Aux réfractaires et aux retardataires ;

» *B.* Aux militaires condamnés ou en prévention pour désertion, même accompagnée de vente ou de non-reproduction d'effets ;

» *C.* Aux militaires actuellement en désertion, même si, en désertant, ils ont emporté leurs effets d'habillement, d'équipement ou d'armement et ne peuvent les reproduire;

» Art. 2. — Les militaires actuellement en désertion devront se présenter en personne soit à leur chef de corps, soit au commandant de l'une ou l'autre province.

» Les réfractaires et les retardataires qui ne sont pas incorporés devront se présenter en personne devant le gouverneur de la province dans laquelle leur inscription pour le tirage au sort devait être ou a été requise.

» Ils feront devant ces autorités leur déclaration de soumission.

» Tous ceux qui résident à l'étranger pourront faire cette déclaration devant les ministres résidents ou les consuls belges;

« Art. 3. Les formalités imposées par l'article 2 devront être accomplies dans le délai :

» D'un mois, par ceux des intéressés qui résident en Belgique ;

» De trois mois, par ceux qui résident dans un pays limitrophe de la Belgique.

» De six mois, par ceux qui résident dans un autre pays de l'Europe;

» De dix huit mois, par ceux qui sont hors du territoire de l'Europe.

» Article 1er. Les réfractaires et les retardataires, même ceux qui sont actuellement incorporés, devront accomplir leur temps de service et seront assimilés aux miliciens sous le rapport des congés.

» Les déserteurs continueront leur temps de service ou le reprendront au point où il a été interrompu.

» Toutefois, ne pourront être retenus au service :

» A. Les hommes mariés ou veufs avec enfant, dont le terme de service ou d'engagement est expiré, sans defalcation de la période d'absence ;

» *B.* Les réfractaires, les retardataires, les miliciens et les volontaires au-delà de l'âge de 33 ans;

» *C. Les remplaçants et les volontaires* avec prime lorsque la classe de milice à laquelle ils appartiennent aura été rayée des contrôles.

» Art. 5. Perdront le bénéfice de la présente loi :

» 1° Les réfractaires les retardataires et les déserteurs qui n'auront pas fait leur déclaration de soumission dans les délais fixés par l'article 3;

» 2. Ceux qui, l'ayant faite et ayant l'obligation de servir, n'auront pas rejoint leurs corps trois mois après l'expiration de ces délais.

» Art. 6. Les réfractaires devront au moment où ils se présenteront devant le gouverneur, faire valoir les causes d'exemption qu'ils pourraient invoquer, et leur réclamation sera soumise par ce fonctionnaire au conseil de révision, s'il s'agit d'apprécier des questions d'aptitude au service, et à la cour d'appel dans tous les autres cas.

» Les retardataires non incorporés, reconnus impropres au service lors de leur remise à l'autorité militaire seront dans les 30 jours de l'incorporation, renvoyés devant le conseil de revision.

» Ar. 7. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

L'empereur d'Allemagne à Ostende. — L'empereur d'Allemagne sera accompagné, dans son voyage à Ostende, du grand-maréchal de la cour, comte d'Eulenburg ; du lieutenant général de Wittich ; du capitaine de vaisseau baron de Senten Bibran : des aides de camp généraux de Scholz et de Sackendorff; du lieutenant de Chelins et de son médecin ordinaire, le docteur Leuthold.

Courtrai. — Le tribunal correctionnel de Courtrai vient de rendre les jugements suivants :

Frédéric Stragier, Menin, 5 ans, pour coups ayant occasionné involontairement la mort. — Charles Deramnelaere, Menin, 2 fois 8 jours pour coups. — Julie Glorieux, Menin, 8 jours et 26 fr. pour outrages. — Constant Deckmyn, Wevelghem, 2 mois et 50 fr. pour coups. — Paul Blomme, Herseaux, 100 f., conditionnellement, pour délit de chasse.

Alphonse Dewaele, Anteghem, 100 fr. et Jules Lepers, Herseaux, tous deux conditionnellement, pour délits de chasse; Théophile Cornillie, Menin, 2 mois et 50 fr. pour coups; Charles Peplae, Charles Dejans, Jules Dejans, Camille Dejans, à Lauwe, chacun 15 jours, conditionnellement. pour coups,

Amélie Rosseel, Mouscron, 26 fr. pour coups, calomnie et ivresse ; Jules Maertens, Mouscron, 26 fr. et 10 fr. pour calomnie et ivresse ; Gustave Debraycker, 2 fois 8 jours, pour coups ; Pierre Destorme, Harlebeke, 2 mois et 26 fr. pour vol ; Henri Vanparys, Courtrai, 1 mois, pour coups ; Arthur Vanderstraeten, Courtrai, 15 jours, pour coups, et 15 jours et 26 fr. pour attentat aux mœurs ; François Devos, Courtrai, 1 mois et 26 fr., conditionnellement, pour abus de confiance ; Polydore Nuytten, Menin, 15 jours, conditionnellement, pour coups et ivresse.

Jules Herman, Reckem, 4 mois, pour vol qualifié: Edouard Vyncke, Wervicq, 2 ans et 100 fr. pour coups ayant occasionné une incapacité de travail; Geldhof, Cachtem, 4 ans, pour coups ayant occasionné involontairement la mort; Clémentine Vandenberghe, Courtrai, 1 an de prison et interdiction de ses droits, pour excitation de sa fille à la débauche.

Nos lecteurs, *qui vont en villégiature dans les ports du littoral belge, sont avisés qu'ils pourront se procurer, chaque matin, le* Journal de Roubaix :

A OSTENDE, *chez M. J. Vlietinck, rue de Brabant, 9;*

A BLANKENBERGHE, *chez Mme Castelain, Kiosque de l'Etoile, digue de mer;*

A HEYST-SUR-MER, *Kiosque de la Presse conservatrice et indépendante.*

OSTENDE GRAND HOTEL D'OSTENDE Restaurant de 1er ordre. 23491d

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

27 JUILLET 1214

BOUVINES

Il arriva un jour à Gambetta de ranger Bouvines parmi les grandes défaites françaises, entre Crécy, Poitiers et Azincourt ; heureusement il ne dépend pas de lui de détruire l'histoire, et elle proclame que ce fut l'une des plus grandes victoires de la Royauté, qui vit en ce jour et pour la première fois à ce degré couler autour d'elle pour sa défense le sang de toutes les classes de Français.

Toute l'Allemagne se ruait sur nous, conduite par l'empereur Othon, assistée des Flamands et des Anglais. Philippe-Auguste fit appel à la France pour repousser l'invasion, et la France répondit; chevaliers, évêques prêtres, milices de seize communes telles qu'Amiens, Arras, Beauvais, Compiègne, Corbie, Soissons, accoururent unis dans une même pensée.

Le 24 juillet, par un soleil ardent, Philippe venait de franchir la Marcq sur le pont de Bouvines (à 11 kil. S. E. de Lille) avec la plus grande partie de son armée et se reposait sous un frêne, quand on vint lui dire que son arrière-garde était attaquée. Sur-le-champ il fit repasser le pont, et après une courte prière faite dans une chapelle voisine, courut se mettre à la tête de l'armée.

Les cavaliers soissonnais, entrainés par leur évêque, attaquèrent les premiers la chevalerie flamande et bientôt la lutte devint générale et acharnée, chacun se battant corps à corps dans la mêlée. Trois escadrons teutons avaient été spécialement chargés de s'acharner sur Philippe-Auguste et de le tuer. Le reconnaissant à sa bannière royale, ils chargèrent avec fureur et pénétrèrent jusqu'à lui : à la vue du danger, les milices des communes se précipitèrent devant lui, mais dans la mêlée le Roi fut harponné à l'aide d'un croc et précipité de son cheval, c'est un homme de la commune de Montdidier, Pierre Tristan, qui l'aida à se dégager et lui donna son propre cheval.

Cette furieuse attaque une fois repoussée, c'est l'empereur Othon qui à son tour se trouva en danger; les Français parvinrent jusqu'à lui, son cheval blessé se retourna et l'emporta, poursuivi par Guillaume des Barres, le plus fort et le plus renommé des chevaliers de son temps, qui deux fois parvint à le saisir par la crinière de son casque sans réussir à l'arrêter; la bravoure de ses chevaliers le sauva, mais la bataille était irrémédiablement perdue, la coalition détruite et l invasion repoussée.

On a beaucoup varié sur l'importance des deux armées, quelle qu'elle fût, ce n'est pas à elle que la victoire de Bouvines doit sa renommée séculaire, c'est à l'élan qui emporta à la défense du sol commun toutes les classes du pays, c'est à l'ardeur de ces communes qui récemment affranchies par la Royauté, venaient lui payer leur dette de reconnaissance sur le champ de bataille, et cimenter leur alliance avec celui des chevaliers. Bouvines est une grande date militaire, c'est surtout une grande date nationale; ce jour là ce n'était plus une armée féodale, c'était bien une armée française qui se battait et qui, grâce à Dieu, avait triomphé.

Aussi n'avait on jamais vu allégresse pareille à celle qui se répandit dans tout le pays ; les chroniqueurs du temps en sont pleins ; chacun sentait instinctivement que de cette fusion des classes dans un succès commun, la France sortait ayant fait un pas immense vers ce qui devait constituer un jour sa grandeur, c'est-à-dire son unité.

PRIX DU PAIN *pour servir de règle aux boulangers* — PAIN DE MÉNAGE, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,31 c. — PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0,34 000. — PAIN BLANC, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleurs, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0,37 c. — PAIN DE FLEUR (dit Pain français), composé de fleur de première qualité, le pain de 125 grammes est fixé à 5,..., les deux pains, à 10,..., les quatre pains, à 20,000, les huit pains, à 40 c. — Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 26 juillet 1890. *Le Maire de Roubaix*, P. WATINE, adjoint.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 26 juillet.* — Maurice Delerue, rue St-Etienne, 16. — Henri Tibeau, rue des Sept-Ponts. — Madeleine Sonneville, rue Villars, 7. — Germaine Cambier, rue St-Antoine, 37. — Léon Kindt, rue Vaucanson, 3. — *Mariages.* — Jules Robert, 25 ans, employé de commerce, rue du Tilleul, 41, et Lucie Verriele, 25 ans, sans profession, à Rexpoede. — Nicolas Ferret, 49 ans, tisserand, rue des Fleurs, 63, et Appoline Leclercq, 45 ans, ménagère, rue la Fontaine. — Charles Moulard, 21 ans, apprêteur, rue de l'Alouette et Alodia Cateau, 18 ans, piqurière, rue des Fleurs. — Henri Floris, 23 ans, rentreur, rue de la Paix, et Gabrielle Willem, 23 ans, visiteuse de pièces, rue de la Barque, 53. — Cyrille Van Laer, 20 ans, tisserand, rue de Rome, et Adèle Vanwanteghem, 18 ans, ménagère, rue Darbo. — *Déclarations de décès du 26 juillet.* — François Vandenberghe, 2 mois, rue des Longues-Haies. — Augustin Debrauwere, 67 ans, Hospice-Civil. — Jean Nachtergaele, 1 an, rue des Longues-Haies, 61. — Florimond Lagache, 77 ans, rue Saint-Jean. — Jean Henno, 72 ans, rue de l'Alma. — Sidonie Carton, 41 ans, Hôtel-Dieu. — Sophie Peau, 24 ans, rue du Tilleul, 262. — Clérine Bourdeau, 42 ans, rue des Arts, 182.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 26 juillet.* — Alois Pysson, rue de Dunkerque. — Maurice Vandenbende, rue du Midi. — Lucie Duthoit, au Brun-Pain. — Paul Desbonnet, rue Hauchard. — Marie Roussel rue des Quinze-Bouteilles. — Charles Depoortere, rue de la Latte. — *Publications de mariages.* — Victor Maubré, 35 ans, employé des contributions directes, et Gabrielle Ourez, tailleuse. — Henri Gossart, 30 ans, fileur, et Maria Potier, 2[illegible] ans, soigneuse. — Charles Desmet, 35 ans, chauffeur, et Marie Morel, 32 ans soigneuse. — André Deperchin, 23 ans, rattacheur, et Victorine Devos, 21 ans, servante. — Louis Bonche, 27 ans, magasinier, et Marie Leclercq, 21 ans, couturière. — Charles Diekmyn, 32 ans, ferblantier, et Louise Catteau, 38 ans, sans profession.— Louis Tanneli 26 ans, employé de commerce, et Floria Salesse, 21 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Cornil, 40 ans, peintre, et Eulalie Vandenbrouck, 34 ans, marchande de beurre. — Henri Delplanque, 29 ans, magasinier, et Fidéline Honoré, 32 ans, sans profession. — Théophile Desmet, 24 ans, peintre, et Marie Leclercq, 21 ans, soignense. — Henri Demeyer, 29 ans, peigneur, et Mathilde Segard, 20 ans bobineuse. — Zenoble Peiré, 25 ans, mécanicien, et Florence Lefebvre, 28 ans, soigneuse — *Mariages.* — Henri Dolout, 31 ans, lamier, et Léocadie Lenglet, 2[illegible] ans, repasseuse. — Jules Petit, 22 ans, rattacheur, et Blanche Bourgeois, 18 ans, soigneuse — Pierre Devos, 24 ans, menuisier, et Philomène Verschelde, 2[illegible] ans, soigneuse.— Auguste Belin, 23 ans, fileur, et Elise Prevost, 20 ans, doubleuse. — Emile Vermeulen, 32 ans, employé, et Nathalie Sansdraps, 31 ans, tailleuse. — Frédéric Maes, 24 ans, tisserand, et Marie Beckaert, 21 ans, soigneuse. — Alphonse Haese, 31 ans, tisserand, et Marie Verbarne, 29 ans, soigneuse. — Henri Weris, 41 ans, contre-maître, et Nathalie Duprez, 30 ans, servante. — Henri Devoldre, 32 ans, fileur, et Florence Clarisse 24 ans, soigneuse. — Jules Maerte, 45 ans, contre-maître, et Marie Petit, 47 ans, sans profession. — Alfred Warbem, 25 ans, menuisier, et Delphine Lefebvre, 26 ans, sans profession

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PEAU-COUROUBLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Sophie-Cécile PEAU décédée à Roubaix, le 26 juillet 1890, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 262.

Les amis et connaissances de la famille MARISSAL-DUFOREST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard-Joseph MARISSAL, marchand de lait, décédé à Roubaix, le 25 juillet 1890, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Beaurewaert, 119

Les amis et connaissances de la famille DEBROVER-DUCATÉ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Constant DEBROVER, veuf de Dame Julie DUCATÉ, décédé à Roubaix, le 24 juillet 1890, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 28 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice civil.

Les amis et connaissances de la famille DESMET-LOSFELD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur l'abbé Edmond-Moïse DESMET, clerc tonsuré, professeur à l'Institution libre du Sacré-Cœur (Estaires), pieusement décédé à Estaires, le 24 juillet 1890, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service, qui auront lieu le samedi 26 courant, à 10 heures 1/4, en l'église d'Estaires, d'où son corps sera conduit au cimetière de Tourcoing (Saint-Eloi). L'assemblée au Collège. — Ils vous prient aussi d'assister aux Convoi et Enterrement, qui auront lieu samedi, à 5 heures du soir (assemblée à la gare de Roubaix), et au Service qui aura lieu lundi, à 11 heures, en l'Eglise Saint-Eloi, à Tourcoing.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 28 juillet 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph JOURET, veuf de Dame Angélique DESMETTRE, décédé à Roubaix, le 20 juin 1890, dans sa quatre-vingtième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le lundi 28 juillet 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph BOUCHE, propriétaire, décédé à Hem, le 21 juillet 1889, dans sa soixante-dix-neuvième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 28 juillet 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Florine-Henriette-Joseph ROUSSEAUX, pieusement décédée à Roubaix, le 16 juillet 1885, dans sa quatre-vingt-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 28 juillet 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules FLAMENCOURT, époux de Dame Marie COSTEUR, décédé à Roubaix, le 27 juin 1890, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La commission et les anciens sociétaires du Patronage Notre Dame, de Tourcoing, feront célébrer un Obit, le lundi 28 juillet 1890, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, pour le repos de l'âme de Maître Gustave-Maximilien-Juste VAAST, fondateur et directeur du patronage de 1857 à 1870, pieusement décédé doyen-curé de Denain, le mardi 8 juillet 1890, dans sa soixante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 29 juillet 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave-Fidèle-Alexandre RÉQUILLART, décédé à Roubaix, le 28 juillet 1889, à l'âge de 18 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Obits de confréries seront célébrés en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Mademoiselle *Marie-Hyacinthe-Joseph* FLORIN, pieusement décédée à Roubaix, le 22 juillet 1890, dans sa 73e année administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise, mardi 29 juillet, à 7 heures, obit de la Confrérie des Trépassés; mardi 29, à 7 h.1/2, obit de la Confrérie du Saint Rosaire; mercredi 30, à 7 h., obit de la Confrérie de la Sainte-Trinité; mercredi 30, à 7 h. 1/2, obit de la Confrérie du Sacré-Cœur; jeudi 31, à 7 h., obit de la Confrérie du Saint-Sacrement. — Eglise Sainte-Elisabeth : samedi 2 août, à 7 h., obit de la Confrérie de Notre-Dame des Victoires. — Eglise Notre-Dame : mercredi 6 août, à 7 h., obit de la Confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BIBLIOGRAPHIE

L'éminent naturaliste E. Trouessart vient de publier une étude des plus intéressantes sur le *Cheval*, considéré au point de vue zoologique et paléontologique. Cette étude, insérée dans la 249e livraison de la **Grande Encyclopédie**, est suivie d'un article d'économie rurale, par M. Alb. Larbalétrier, professeur de l'Ecole d'agriculture du *Pas-de-Calais*; d'un curieux travail du colonel Duhousset, sur le canon du Cheval; d'utiles renseignements sur l'impôt, les réquisitions et recensements des chevaux et voitures, par M. A. Souviron; sur l'alimentation hippophagique; enfin, d'indications techniques sur le *Cheval-vapeur*, par M. Louis Knab, ingénieur des arts et manufactures. — Une livraison-spécimen est envoyée contre 1 franc en timbres-poste, H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

L'Europe Illustrée N°. 135. A travers la Hongrie, 7e fascicule. **La grande plaine hongroise.** Par Jean Szikiay. Avec 23 illustrations par J. Weber. Orell Füssli et Cie éditeurs. Prix 50 cts.

La grande pleine hongroise (Alfold), qui embrasse un bon tiers du royaume, offre, malgré son apparente uniformité, un grand nombre de sujets d'étude intéressants. Dans les temps géologiques, elle était recouverte par les flots de la mer; maintenant elle présente un grand nombre de mamelons semi-sphériques, qui d'après la croyance populaire, sont *des sépultures tartares ou turques et elle offre une* grande variété de cultures. Sur cette vaste plaine, traversée par de grands fleuves et rivières, on voit se succéder des marécages à la flore extrêmement riche et variée, des champs de blé à perte de vue, dont les épis ondulent au souffle du vent et mûrissent sous un soleil ardent, des prairies qui nourrissent des troupeaux innombrables.

La Pusta est habitée par des bergers vêtus de leur costume original et par des paysans hongrois, alertes, au sang bouillant, mais naïfs et simples comme des enfants. L'étranger y est reçu avec la plus grande amabilité, on y rencontre déjà l'hospitalité orientale. Le temps où Rozsa Sandor, avec sa bande de brigands était la terreur du pays est bien passé, aujourd'hui le voyageur peut parcourir cette vaste plaine avec la même sécurité que les pays les plus policés de l'occident.

La Mode illustrée. — Sommaire du 26 juillet. — *Corsage pour toilette du soir.* — Pèlerine au crochet. — Vide-poche. — Angle au crochet pour taie d'oreiller. — Alphabet au point croisé pour nappes (suite). — Dentelle au crochet. — Deux galons à broder sur étamine pour robes et tabliers d'enfants. — Encadrement pour tapis de table, rideaux ou portières. — Use-laines (point de Hongrie) pour escabeaux, tapis, tabourets, etc. — Fichu en surah. — Fichu en dentelle et ruban de velours. — Robe en lainage écossais. — Robe en taffetas rouge. — Robe en bengaline et broderie écrue. — Description de toilettes. — MODES. — MODES MASCULINES. — LA LITERIE. Supplément littéraire. — ROMAN : Mer bleue (suite).

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire. Sommaire du 26 juillet. — Texte ; Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Les manœuvres de l'escadre à Brest et la revue du 14 juillet à Longchamps; l'inauguration du monument funèbre des internés à Fribourg (Suisse); Les forains au Champ-de-Mars; Théâtre illustré: *L'Enfant prodigue*; fêtes du jubilé royal à Bruxelles; Sir Richard Wallace : le général Brugère. — Chronique musicale par A. Boisard. — Théâtres par Hyppolyte Lemaire. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures : Les manœuvres navales à Brest : Sortie du *Hoche* du port de Brest; Remorquage du *Milan*, ayant touché sur le rocher des Fillettes; Les escadres dans la rade de Brest le 14 juillet. — La revue du 14 juillet sur l'hippodrome de Longchamps. — Le jubilé de S. M. Léopold II, roi des Belges : Le roi Léopold II: La reine Marie-Henriette; Le cortège historique à Bruxelles. — M. Richard Wallace. — Le général Brugère. — Suisse : Inauguration du monument élevé à Fribourg. — Théâtre illustré : *L'Enfant prodigue.* — La fête de l'industrie et du commerce au Champ-de-Mars. — Rébus. — Récréations.

Tout le numéro de l'**Univers illustré** du 26 juillet est d'un extrême intérêt. Citons, parmi les gravures : un très beau portrait de sir Richard Wallace; deux pages sur les grandes manœuvres navales ; une composition amusante sur les cafés-concerts d'été ; une page sur les dragons armés de la lance à la revue du 14 juillet; des vues des ruines de Fort-de-France ; un dessin sur les cours de la Faculté de médecine, etc., etc.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LES BUREAUX

DE M. H. LEMAY

CHANGEUR

55, Rue des Champs, 55,

sont transférés

RUE NAIN, Nos 16 ET 18

23128—46271

PLAGE DE ROSENDAEL

DUNKERQUE (NORD)

GRAND HOTEL DU CASINO

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

TÉLÉPHONE — TÉLÉPHONE

Grande réduction de prix

Chambres, depuis............ 2 fr.

Pension complète, depuis...... 9 fr. par personne

Conditions spéciales pour familles

TABLE D'HOTE

Déjeuner à midi, 3 fr. — Dîner à 6 h. 1/2, 4 fr.

Restaurant à la carte

GRAND CAFÉ. — TERRASSE

Directeur : M. Pierre GROROD, de Lille.

22918

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

L'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, **dérangements d'intestins**, les **Maux d'estomac**, de **Cœur**, de **Tête**, etc., et calmant instantanément la **soif**. Excellent aussi pour la **Toilette** et les **Dents**, préservatif certain contre les épidémies. *Demi siècle de succès et 53 récompenses.*

Fab. à Lyon, c. d'Herbouville, 9. Maison à Paris, 41, r. Richer

Exiger le nom de RICQLÈS

EN VENTE ÉGALEMENT LES

PASTILLES A LA MENTHE DE RICQLÈS

EXCURSIONS EN ANGLETERRE

La Société des Voyages Economiques organise, une série d'excursions bi-mensuelles en Angleterre, commençant par Londres, et qui s'étendront sous peu, en Ecosse et en Cornouailles.

Le programme de ces excursions, élaboré avec beaucoup de soin, est établi pour 6 jours, du dimanche au samedi suivant, le voyage aller et retour compris.

Le prix de ces excursions à forfait, très modéré, comprenant le billet du chemin de fer, le logement confortable et la nourriture dans un hôtel tenu par un Français, et tous frais de visites et de locomotion, leur assurera, sans aucun doute, un très grand succès.

La Société des Voyages Economiques envoie le programme détaillé, avec les prix de ces excursions, à toute demande adressée soit au siège social, 161, rue Montmartre, soit à son bureau de vente, 10, rue Auber, Paris. 23217

A. BOUTRY, ENTREPR

36, Rue de l'Espérance

ROUBAIX

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

PAVAGES, Sables et Graviers

VOIES FERRÉES

TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS

COUVERTURE

Zinguerie & Plomberie

A LA TOUR EIFFEL

Chaînes argent, 2 fr. 50

REMONTOIR ARGENT, 13 fr.

Remontoirs or, argent, métal, 8 à 4,000 francs, garantis 2 à 5 ans.

22 fr. MONTRE argent, cuvette argent, à cylindre, 8 rubis, garantie 2 ans.

G. VOUILLARMET, fabt d'horlogerie, ex-président de la Société des Horlogers, 85, Rue BATTANT, à Besançon (Doubs).

Envoi gratis et franco CATALOGUE & DESSINS.

22377

GOFFIN et GABEREL

48, Rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

PIERRES & MARBRES

SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

AUX

Fabriques Parisiennes

E. LANDAUER

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

SPECIALITÉ DE BLANC

Trousseaux et Layettes

FABRIQUE DE LINGERIE

et Broderie à la main

à Remiremont (Vosges)

Cette maison, si avantageusement connue et si appréciée par sa clientèle depuis de nombreuses années, vient de mettre en **VENTE**, pour la **SAISON D'ÉTÉ** un choix superbe de modèles nouveaux pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

ainsi qu'une quantité considérable d'articles pour enfants, tels que :

Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes, Pelisses cachemire et piqué, Robes de baptême, etc., etc.

CHOIX MAGNIFIQUE

DE RIDEAUX EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS ET TAIES BRODES

Prix exceptionnels

BRODERIES EN TOUS GENRES

Dépôt de Toiles des Vosges

ET

LINGE DE TABLE

garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES

A FAÇON

Le principe absolu de la Maison des **Fabriques Parisiennes** est de **vendre entièrement de confiance les articles les plus soignés et les mieux assortis** à des conditions de **bon marché exceptionnel.**

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*

16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

La médecine moderne à la portée de tous.— Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **1 fr. 50.**

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 24 Juillet

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.583.694.159 88
Effets échus hier à recevoir	25 123 25
Portefeuille de Paris: Commerce	245.506.225 12
Portefeuille des succursales : Effets sur place	334.748 378 ..
Avances sur lingots et monnaies	17 719. 00 ..
— — succursales	1.123.500 ..
Avances sur titres	112 559.641 89
— — succursales	137 376 683 ..
Avances à l'Etat	140.000.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements (b)	2.980.750 14
Rentes disponibles	99 626.220 80
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	9.517.087 ..
Dépenses d'administration	1 302.226 97
Emploi de la réserve spéciale (e)	8.907.444 16
Monnaies italiennes en dépôt	....
Divers	120.091.749 22
	3.929 175.195 43

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital	8.002.313 54
Réserves immobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales (b)	2.980 750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières (d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale (e)	8.907.444 16
Billets au porteur en circulation	3.009.123.555 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	16.090.791 60
Billets à ordre et récépissés	43.183.7.76 20
Comptes-courants du Trésor	190.304 854 30
Comptes-courants de Paris	347.487 022 64
— des succursales	52.779.710 ..
Dividendes à payer	5.316 360 70
Effets non disponibles	....
Escomptes et intérêts divers	2 306.609 74
Réescompte du dernier semestre	1 186.687 41
Divers	30.582 317 ..
	3.929.175.195 43

Décomposition de l'encaisse au 24 Juillet

Or	1 319 104.941 10
Argent	1.264 589 218 78
	2.583.694 159 88

Le directeur gérant : ALFRED REBOUX.

Imp. Alfred Reboux, 17, rue Neuve, Roubaix.

FEUILLETON DU 28 JUILLET 1890.— N° 58

UN DRAME FINANCIER

Par PIERRE SALES

DEUXIÈME PARTIE

III

Trahison

— Il faut attendre encore, dit gravement Baranville. Je les ai laissés entre les mains d'un homme à moi, Paliveau : un homme sûr ; et ils ont pleine confiance en lui.

— Ils ne soupçonnent rien ?

— Absolument rien.

— Quand je vous ai vu revenir, j'ai cru que tout était fini, déclara brutalement Georges.

Baranville tressaillit et contempla le jeune homme avec une sorte d'effroi. Georges le remarqua et reprit :

— Cela vous étonne de me voir aussi dur ? Sachez donc que ce que je veux, je le veux absolument ! Je ne reculerai jamais devant rien pour accomplir mes volontés ! — Enfin, quand saurons-nous si tout est bien fini ?

— Dans quelques jours seulement. J'ai pris le bateau qui repartait ; il me tardait tant de vous revoir !... Dès que notre volonté aura été exécutée, Paliveau m'enverra une dépêche, en apparence insignifiante, mais dont je lui ai dicté les termes. *Le jour où nous aurons reçu cette dépêche, nous n'aurons plus rien à redouter de M. de Campignac ni de ses amis.*

Il y eut un long silence, pendant lequel Georges mit sa tête entre ses mains ; il calculait tout. Madame Marsébert et Baranville le regardaient, *comme deux serviteurs devant un maître absolu.* Enfin, il releva la tête et dit :

— A quel moment pensez-vous que la chose devienne publique ?

— Il est probable qu'elle restera toujours mystérieuse. Ce qu'il y aura de plus clair, c'est...qu'on n'aura plus de leurs nouvelles.

— Bon, fit Georges. Il faut donc prendre nos dispositions d'avance. Je suppose que vous avez renoncé comme moi à toute tentative violente ; il faut que nous arrivions au résultat que j'ambitionne par la ruse ; et c'est ici que mon ami Vouzadoux va nous servir. Voici mon projet. Déjà, j'ai entièrement réconcilié Yvonne avec Vouzadoux ; et vous avez pu voir aujourd'hui de quelle façon charmante elle l'a accueilli. Jusqu'au moment où nous recevrons la dépêche de ce Paliveau, Vouzadoux habitera au château ; il ne le quittera que de temps en temps pour aller à Paris surveiller ses affaires. Enfin, lorsque cette dépêche sera arrivée, lorsque je saurai que je puis agir en toute liberté ; j'annoncerai brusquement à Yvonne que je lui destine pour mari mon ami Vouzadoux.

— Tu veux donc la marier? s'écria sa mère avec effroi.

Georges sourit gouailleusement.

— Laissez-moi achever, ma mère. Ma sœur Yvonne hérite, au même titre que moi, de la moitié de votre fortune, soit deux millions et demi ; il n'y a qu'un cas où cette fortune me pourrait revenir toute entière, c'est celui où Yvonne mourrait sans enfants. Or, suivez mon raisonnement : lorsque, dans un an, Yvonne n'aura reçu aucune nouvelle de son M. de Campignac, elle s'inquiètera très vivement, elle aura un noir chagrin, elle s'arrachera quelques cheveux ; et quand elle comprendra que M. de Campignac ne doit plus revenir, elle fera une maladie... Mais je connais les femmes, ma sœur Yvonne ne mourra pas. Son chagrin, ayant atteint à son paroxysme, commencera un jour de diminuer ; et il diminuera si bien qu'il finira par n'être plus qu'un souvenir. Au bout de deux ans elle sera consolée, au bout de trois ans, elle sera prête à se marier.

— A moins, interrompit madame Marsébert, que nous n'ayons eu l'adresse de la faire entrer dans un couvent ?

— Ou que le chagrin ne l'ait tuée, dit cyniquement Baranville.

Georges secoua la tête :

— Non, non, ne comptez pas là-dessus ; vous *ne savez pas tout ce qu'il y a au fond de cette petite tête.* Ce que je veux, c'est qu'elle ne soit plus mariable ! Donc, quand nous serons débarrassés de M. de Campignac j'annoncerai à Yvonne que, pour différents motifs, que je lui expliquerai alors, je la marie avec Vouzadoux.

— Elle refusera ! s'écrièrent ensemble madame Marsébert et Baranville.

— C'est bien là-dessus que je compte ! Et c'est pour cela que Vouzadoux seul peut me rendre un tel service ; car, si j'avais affaire à tout autre homme, je me trouverais avec un duel sur les bras, et je n'y tiens pas. Tandis que Vouzadoux acceptera très bien la chose... Je l'ai déjà tâté à ce sujet...

— Et Yvonne ?

— Yvonne sera désespérée, puis indignée, quand elle verra que je maintiens ma décision. Elle nous quittera...

— Mais ce sera un scandale !

— Je l'espère bien. Ma chère sœur s'enfuira du château, et je sais d'avance où elle ira. D'abord, elle songera à demander un refuge à cet imbécile de Janicot. Seulement, j'aurai déjà renvoyé Janicot. Et Yvonne filera sur Paris pour demander aide et protection à ses chers protégés, qui pourront bien la protéger à leur tour. Seulement, quand elle arrivera à Paris, elle trouvera tous ses chers protégés dans une dégringolade complète, pour ne pas dire dans une misère noire. Mes petites combinaisons sont prêtes de ce côté-là...

Il s'interrompit, puis, les regardant :

— Commencez-vous à comprendre ? Moi, je me mettrai à sa poursuite ; je la sommerai de revenir avec moi ; elle refusera noblement .. Je m'adresserai au préfet de police. Les journaux raconteront la chose en détail. Cela fera un tapage effroyable. Et quand enfin la police aura remis ma sœur Yvonne entre mes mains, je défie bien la chère enfant de trouver un mari ; car, à partir de ce moment, non seulement Yvonne n'aura plus de dot, mais sa réputation sera perdue. Comme vous n'avez pas envie de mourir, ma mère, Yvonne n'aura pas un sou à elle de longtemps ; elle restera donc vieille fille... Et c'est alors, mais alors seulement, qu'elle aura l'idée de se réfugier en Dieu et qu'on lui trouvera un bon petit couvent, où elle pleurera en paix son cher M. Robert de Campignac.

Georges se leva, le sourire aux lèvres, donna une affectueuse poignée de main à Baranville, embrassa sa mère, et remonta tranquillement chez lui.

Baranville et Julie restèrent longtemps sans parler. Enfin Baranville se retira après avoir dit :

— Il nous dépassera !

Madame Marsébert répondit avec une tristesse mêlée d'orgueil :

— Il nous a déjà dépassés !

Pendant les quelques jours qui suivirent, il ne survint rien d'anormal dans la vie des habitants du château d'Ecoufflant. De temps en temps, Georges et Vouzadoux partaient pour Paris, mais ils en revenaient aussitôt. Comme à Paris, tout le monde semblait disposé à s'incliner devant les moindres désirs d'Yvonne. Les journées se passaient en charmantes promenades, soit dans le parc attenant au château, soit dans les environs, sur les bords de la Sarthe ou de la Mayenne. Le soir, Vouzadoux semblait tout heureux de cette vie de famille, avec les douces causeries, les partitions ébauchées au piano. Quand Yvonne travaillait à quelque ouvrage d'aiguille, il admirait son habileté et la complimentait d'un ton de bonhomie, auquel la jeune fille se laissa prendre. Une seule chose inquiétait Yvonne, c'est qu'elle n'avait reçu directement aucune nouvelle de Robert ; mais elle attribuait ce silence à la discrétion.

Vers la fin du mois de septembre, Georges était seul, l'après-midi, dans le grand salon d'Ecoufflant, quand Baranville arriva avec une allure triomphante. Georges se leva brusquement et demanda :

— C'est fait ?

— Lisez, répondit Baranville, en lui tendant une dépêche.

Georges lut ces quelques mots :

« Affaire terminée excellentes conditions. Je retourne en Angleterre.

« IGNACE PALIVEAU. »

Et Baranville ajouta tranquillement :

— C'est bien la dépêche convenue.

— Ainsi vous êtes certain que *tout* est fini ?

— Oui.

— Nous n'avons plus rien à redouter de M. de Campignac ?

— Absolument rien.

— C'est bon. Je ne vous demande plus qu'une chose, c'est de m'obéir aveuglément.

— J'y suis prêt, dit Baranville ; mais je crains que ce projet de mariage ne compromette tout....

En ce moment, madame Marsébert, Yvonne et Vouzadoux entraient au salon. Georges alla vers sa sœur et l'embrassa *tendrement* ; puis il lui dit :

— Petite sœur, veux-tu m'accorder la faveur d'un entretien ?

— Tout de suite ?

— Immédiatement, en tête-à-tête.

Et, se tournant vers Vouzadoux, il ajouta :

— Tu es de trop, toi ! Vous aussi, monsieur Baranville : même vous, ma mère.

Ils eurent l'air très étonné ; mais comme ils savaient fort bien de quoi il s'agissait, ils se retirèrent tranquillement. Yvonne regardait son frère avec stupéfaction; elle prononça :

— Quel mystère !

Georges répliqua d'un ton enjoué:

— C'est bien toi qui fais du mystère !

— Moi?

— Oui, toi; et maintenant que je suis le chef de la famille, il faut bien que je te confesse. Es-tu disposée à me faire franchement des aveux ?

— Je ne te comprends pas.

Yvonne, peu à peu, devenait pâle.

— Soit, reprit Georges; puisque tu fais semblant de ne pas comprendre, je vais procéder gravement à mon interrogatoire. Comment trouves-tu Vouzadoux ?

— Comment je?... je le trouve ? Mais pourquoi cette question ?

— Réponds-moi d'abord et je te dirai ensuite pourquoi.

— Eh bien, je t'avoue que je suis revenue de mon opinion première sur ton ami; et maintenant je crois que c'est un brave et honnête garçon.

— Tu as pu constater à quel point il est généreux...

— C'est vrai.

— Sans lui, il nous aurait été presque impossible de venir en aide à tous tes protégés...

— En effet.

— Il m'a rendu en outre les plus grands services ; il m'a avancé des capitaux pour le roulement des fonds de la banque.

— Où veux-tu en venir ?

— A ceci, petite sœur, c'est que mon ami Vouzadoux sera forcément mon associé dans quelques mois.

— Tant mieux, puisque tu l'aimes !

— Et j'ai pensé que, devant être mon associé